

Date de Convocation :
22/11/2025

Décisions N° : 1

Membres :

En Exercice : 15

Présents : 12 Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept novembre à vingt et une heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BEAULIEU Valérie, Mme CHEVALIER Anick, Mme BROUSSE Vanina, Mme BONNETERRE Alexandra, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. CHEVALIER David, M. COURTILOUX-DELAGE Mathieu, Mme FETIS Sandrine, M. PÉTUREAU Jean-Paul, M. GEMEAU Stéphane, M. PAGNOUX Romain, VARDELLE Jean-Christophe, M. BOUTY Anthony.

Excusés : Mme BOUTET Frédérique Absent : M. LAFONT Serge.

Secrétaire de séance : M. PÉTUREAU Jean-Paul

Objet : Décision Modificative 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2025

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
042 / 6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations i	2 574.00	
	Total	2 574.00	0.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
74 / 74	Subventions d'exploitation	2 574.00	
	Total	2 574.00	0.00

Fait à St-Maurice-des-Lions, le 27/11/2025,

Pour extrait conforme, le 12/12/2025,

Le Maire, David CHEVALIER,

Le MAIRE

David CHEVALIER



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr